**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Les chiens présents lors de l'agression de Villeneuve seront euthanasiés

**Après l'agression d'une jeune fille par un chien, le 8 juillet dernier à Villeneuve, il a été procédé à l'analyse comportementale des deux canidés également présents sur les lieux. Suite à ces contrôles, le Vétérinaire cantonal a décidé d'euthanasier ces animaux. En outre, il interdit à la propriétaire la détention de tout canidé jusqu'au jugement de l'affaire pénale en cours.**

Suite à l'agression, les deux chiens avaient été placés à la Société protectrice des animaux de St-Légier, puis transférés au Refuge de Ste-Catherine, site principal de la fourrière cantonale.

Après plus d'un mois d'expertise, les deux bêtes ont été déclarées inaptes à être replacées, d'où la décision d'ordonner leur euthanasie.

De plus, leur propriétaire, du fait de son incapacité à maîtriser ses animaux lors de l'agression, se voit interdire la détention de tout canidé, quel qu'il soit. L'opportunité de maintenir cette décision sera réexaminée lors de l'issue judiciaire de l'action pénale en cours.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 31 août 2001

Pierre-Alain de Meuron, Vétérinaire cantonal, 021/316'38'78 - Françoise Cottet, déléguée à la communication, 021/316'60'10